

IMMIGRATION Le juriste et philosophe Johan Rochel, chercheur à l'Université de Zurich, souhaite porter la réflexion éthique dans le débat. Il sera au Club 44, à La Chaux-de-Fonds, jeudi.

Plaidoyer pour une Suisse ouverte

DANIEL DROZ

Sur le plan des idées, la Suisse est libérale. Mais pas en matière de politique migratoire. L'UDC dicte le tempo. Initiatives, référendum, travail parlementaire: le durcissement des lois est la règle depuis de nombreuses années. «Nous réfléchissons trop peu aux dimensions éthiques de nos choix», regrette Johan Rochel, chercheur à l'Université de Zurich et vice-président du think tank foras – Forum de politique étrangère.

Juriste et philosophe, il souhaite «porter la réflexion éthique dans les endroits où on ne les attend pas forcément. L'entreprise, les partis, les organisations non gouvernementales», dit-il en évoquant son projet «Éthique en action». «Il faut se méfier de ceux qui prétendent apporter «la» bonne réponse éthique. Avant tout, l'éthique c'est expliciter quelles valeurs nous voulons défendre, voir si elles sont concordantes avec notre vision de citoyen.»

Pas de discours alternatif

Dans ce contexte, il imagine une autre Suisse en matière d'immigration et livre un plaidoyer pour l'ouverture. Car, le constat est sans concession. «Contrôle, sécurité, fermeture, la Suisse aux Suisses: les partis qui ne conçoivent pas l'immigration comme une menace ont de la peine à proposer un discours alternatif. Le 9 février, nous avons payé la facture de ce manque d'engagement», regrette-t-il. «La question de la politique de migration est très souvent abordée sous l'angle sécuritaire, sous l'angle des intérêts de la Suisse. Mais, il y a toujours des questions d'éthique. Il faut les rendre visibles.»

Comment? «Les deux valeurs clés d'une Suisse libérale sont la liberté et l'égalité, deux valeurs qui peuvent améliorer notre politique d'immigration», estime Johan Rochel. Premier constat: «La Suisse a toujours accordé une importance primordiale à la liberté des individus. Cette importance ne



«Contrôle, sécurité, fermeture, la Suisse aux Suisses: les partis qui ne conçoivent pas l'immigration comme une menace ont de la peine à proposer un discours alternatif», dit Johan Rochel. KEYSTONE



« J'ai l'espoir que de plus en plus de citoyens voient la limite du discours de fermeture. »

JOHAN ROCHEL JURISTE ET PHILOSOPHE

peut pas s'arrêter à la frontière. La liberté du migrant mérite d'être considérée comme un intérêt fondamental. Par nos choix de politique migratoire, nous influençons massivement les futurs immigrants, mais également les communautés d'origine. Ces choix engagent notre responsabilité.»

Pas la fin des frontières

Aux Etats-Unis, pays libéral par essence, «le migrant économique est connoté très positivement». Ce

qui n'est pas le cas, aujourd'hui, en Suisse. «Prendre en compte cette liberté ne signifie pas la fin des frontières. Il s'agit plutôt de reconnaître que déterminer notre politique d'immigration ne devrait pas être un choix unilatéral. L'idéal de liberté, pour les Suisses comme pour les Européens, sous-tend le grand projet de la libre circulation des personnes. Nous n'avons pas su le faire comprendre le 9 février.»

D'ailleurs, rappelle Johan Rochel, la question de la libre circu-

lation ne date pas exclusivement de la fin des années 1990. Au 19e siècle, il a porté sur la libre circulation entre les cantons. «C'était le même débat: les habitants de certains cantons profitaient de leur liberté pour tenter d'améliorer leur vie ailleurs. Aujourd'hui, on ne pourrait plus penser la Suisse sans cette libre circulation.»

Indissociable

L'égalité, selon le chercheur, est, elle, «un retour à un fondamental indissociable de l'état moderne. Les citoyens suisses ont le droit de décider ensemble comment ils veulent gérer leur pays. Par contre, quand ils exercent cette compétence, ils n'ont pas le droit de nier que les personnes extérieures ont une valeur qu'il faut respecter. Il ne s'agit pas de mettre tout le monde sur un pied d'égalité matérielle, mais de respecter la conviction profonde que tous les êtres humains ont une égale valeur morale.»

A titre d'exemple, une Suisse cohérente avec ses valeurs pourrait-elle décider d'adopter une politique d'immigration donnant la priorité aux immigrants blancs? A mon sens, cela serait incompatible avec une Suisse libérale.»

Dans le contexte actuel, Johan Rochel ne craint-il pas de prêcher dans le désert? «Il est clair que la réflexion éthique n'est pas présente dans nos discussions sur la migration. Mais j'ai l'espoir que de plus en plus de concitoyens voient les limites du discours de fermeture et de rejet. La Suisse profite énormément de la présence de cet «Autre». Il s'agit maintenant de proposer une grille de lecture capable de souligner ces apports et leurs défis.»

INFO

Éthique et migration: Club 44, rue de la Serre 64, La Chaux-de-Fonds, jeudi 11 septembre à 20h15

ESPIONNAGE Snowden entendu en Suisse?

Si Edward Snowden venait en Suisse comme témoin dans une procédure pénale, ou dans le cadre d'une enquête parlementaire, Berne ne l'extraderait pas vers les Etats-Unis. Seules «des obligations étatiques supérieures» pourraient relativiser cette position, écrit le Ministère public de la Confédération (MPC) dans un document que l'ats s'est procuré.

Le MPC mène en ce moment «diverses vérifications» au sujet «de diverses activités menées par des Etats étrangers en Suisse», a répondu de manière laconique Francesco Maltauro, coordinateur des affaires du procureur général au MPC, revenant sur des informations parues dans la «SonntagsZeitung».

Dans ce cadre général, le MPC a rédigé en novembre 2013 «une clarification de la question suivante: quelles règles devraient être respectées si Edward Snowden était amené en Suisse et que les Etats-Unis déposaient une demande d'extradition?», dans laquelle il évalue quatre hypothèses sur une venue en Suisse de l'ancien consultant de l'agence de sécurité nationale américaine (NSA).

Un délit politique

On y apprend que la Suisse ne livrera pas le citoyen américain si l'objet de la procédure est un fait qui «possède principalement un caractère politique d'après la conception suisse», écrit le MPC.

Une extradition sera également rejetée «si les actes pour lesquels elle est demandée représentent un délit politique, ou si la demande semble politiquement fondée». Des reproches de trahison ou de trahison d'Etat notamment seraient considérés comme des délits politiques par la Suisse. De plus, toute extradition sera rejetée si Edward Snowden risque la peine de mort aux Etats-Unis.

Sauf-conduit

Par ailleurs, un sauf-conduit pourrait être assuré à l'informaticien dans le cadre d'une instruction pénale menée par le Ministère public. Auquel cas l'Office fédéral de la justice ne pourrait pas l'arrêter afin de l'extrader. Edward Snowden séjourne actuellement en Russie. ● ATS

PUBLICITÉ

Dr. Olivier Lebeau, Médecin chef de l'hôpital de la Providence

« Pour ne pas abandonner la liberté de choix. Non à la caisse unique ! »

Comité de médecins contre la caisse unique.

alliance santé

www.alliance-sante.ch